SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 809635

AFFECTATION AFR DE ERCUIS

DELIBERATION N°2026 003
DU 23 01 2025
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE : 2025
AFFECTATION RESULTAT PROVISOIRE
en 2026

Nombre de membres en exercice	7		
Nombre de membres présents	6		
Nombre de suffrages exprimés	6		
Votes Contre	0	Pour	6

Date de la convocation : 05 novembre 2025
Séance du 11 février 2026

L'assembléee délibérante réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		15 439,03 €	- €	- €	- €	15 439,03 €
Opérations de l'exercice	8 419,17 €	6 864,94 €	- €	- €	8 419,17 €	6 864,94 €
Totaux	8 419,17 €	22 303,97 €	- €	- €	8 419,17 €	22 303,97 €
Résultat de clôture (=CA)		**13 884,80 €**	**0**	**0**		**13 884,80 €**

Besoin de financement	0	au compte 001 investissement dépenses BP 2026
Excédent de financement	0	au compte 001 investissement recettes BP 2026
Restes à réaliser	- €	- €
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	- €	
Excédent total de financement	- €	

Montants egaux a totaux ETAT DES RESTES

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de **0** **au compte 1068 Investissement BP 2026, avec émission titre de recette.**

13 884,80 € **au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2026**

3°Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4°Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations Présents:

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Président
Jean-Marie NIGAY

Pour expédition conforme, Le Président

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le 19/02/2026
ID : 060-216002105-20260211-AFRDEL202603-BF